

Province de Québec
MRC d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Samuel

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL,
SIÈGE CE 11 NOVEMBRE 2025 À 19 h 00, AU 143, RUE DE L'ÉGLISE SAINT-SAMUEL
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARTIN TOURIGNY, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Sylvain Bergeron	conseiller numéro 1
Monsieur Patrick Godbout	conseiller numéro 2
Monsieur Patrick Mathis	conseiller numéro 3
Madame Suzanne Tremblay	conseillère numéro 4
Madame Evelyne Lampron	conseillère numéro 5
Madame Marie-France Plante	conseillère numéro 6

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Martin Tourigny, maire.

Monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier, assiste à titre de secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 19 h 00 par monsieur Martin Tourigny, maire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

**Conseil municipal de Saint-Samuel
du mardi 11 novembre 2025 à 19h00**

1. ORDRE DU JOUR

1.1. Adoption de l'ordre du jour;

2. PROCÈS-VERBAL

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025;

3. TRÉSORERIE

3.1. Adoption des comptes à payer en date du 31 octobre 2025;

4. RÈGLEMENTATION

5. DEMANDES SPÉCIALES ET AFFAIRES NOUVELLES

- 5.1 Résolution d'autorisation d'aide financière auprès du MTQ pour la rue Sainte-Hélène ;
- 5.2 Déclaration des intérêts pécuniaires ;
- 5.3 Renouvellement de l'adhésion à la FQM pour 2026 ;
- 5.4 État des personnes endettées envers la Municipalité ;
- 5.5 Demande d'autorisation du club de motoneige Alléghanish ;
- 5.6 Résolution autorisant la dépense pour la cour ;
- 5.7 Sollicitation de dons pour les paniers de Noël ;
- 5.8 Renouvellement du contrat avec Infotech ;
- 5.9 Locations des salles du centre multifonctionnel ;
- 5.10 Système de traitement d'eau au centre multifonctionnel et à la garderie ;
- 5.11 Illumination de la municipalité ;
- 5.12 Nomination d'un substitut au maire pour assister aux séances de la MRC pour l'année 2026;

6. RAPPORTS DES COMITÉS

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. VARIA

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Prochain conseil, le mardi 9 décembre 2025 à 19h.

1. ORDRE DU JOUR

2025-11-673

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Plante, appuyée par monsieur Patrick Mathis et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2. PROCÈS-VERBAUX

2025-11-674

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par madame Evelyne Lampron, appuyée par monsieur Sylvain Bergeron et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. TRÉSORERIE

2025-11-675

3.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2025

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois d'octobre 2025 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant un montant de 285 805,71 \$.

ATTENDU QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

ATTENDU QUE le Règlement 221 relatif à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

ATTENDU QUE le directeur général greffier-trésorier atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois d'octobre 2025 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant 285 805,71 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante appuyée par monsieur Sylvain Bergeron et résolu :

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce ____ du mois de _____ 2025

Monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier

4. RÈGLEMENTATION

5. DEMANDES SPÉCIALES ET AFFAIRES NOUVELLES

2025-11-676

5.1 RÉSOLUTION D'AUTORISATION D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MTQ POUR LA RUE SAINTE-HÉLÈNE

ATTENDU QUE les dommages importants à la rue Sainte-Hélène causés par l'eau le 8 juillet 2025 ;

ATTENDU QUE les coûts de reconstruction de la route seront très importants;

ATTENDU QUE de l'aide financière est disponible auprès du MTQ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyée par monsieur Patrick Mathis et résolu d'autoriser monsieur Stéphan Emond directeur général et greffier-trésorier à effectuer la demande d'aide financière auprès du MTQ ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-11-677

5.2 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

CONFORMÉMENT à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le directeur général et greffier-trésorier confirme que tous les membres du conseil ont déposé leur mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-11-678

5.3 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FQM POUR 2026

Il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyée par monsieur Patrick Godbout et résolu de renouveler l'adhésion à la FQM pour l'année 2026 au montant de 1298.75 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-11-679

5.4 ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT l'article 1022 du *Code municipal du Québec* qui stipule que le greffier-trésorier doit déposer un état des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales aux membres du conseil et que cet état soit approuvé par ceux-ci ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu d'approuver le rapport d'état des personnes endettées envers la Municipalité de Saint-Samuel pour taxes municipales et que le greffier-trésorier transmette au bureau de la MRC l'extrait de l'état des taxes préparé par le greffier-trésorier comprenant la liste des immeubles pour lesquels des

personnes sont endettées pour les taxes municipales ou scolaires joint en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente et qu'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à chaque centre de services scolaire ou de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire où sont situés tels immeubles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-11-680

5.5 DEMANDE D'AUTORISATION DU CLUB DE MOTONEIGE ALLEGHANISH

ATTENDU QUE le club de motoneige Alléghanish désire mettre à jour les autorisations de traverser les routes de notre municipalité ;

ATTENDU QUE les sentiers traverseraient les routes suivantes durant la saison 2025-2026 : 2^e Rang Est, 3^e Rang Est, Route Rivard, Rue Sainte-Hélène et 12^e Rang ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Godbout, appuyé par madame Evelyne Lampron, et résolu d'accepter la mise à jour des et d'autoriser la traverse des routes ci-haut mentionnées par le sentier du club Alléghanish ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-11-681

5.6 RESOLUTION AUTORISANT LA DÉPENSE POUR LA COUR

ATTENDU QU'une mise en demeure a été déposée contre la municipalité pour un litige concernant une facture de droits de mutation ;

ATTENDU QUE la municipalité désire s'assurer que tout fait légalement ;

ATTENDU la municipalité désire se faire accompagner par la firme Lavery ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyée par madame Marie-France Plante, et résolu d'autoriser monsieur Stéphan Emond directeur général et greffier trésorier à se faire accompagner par la firme Lavery dans les démarches judiciaires de la municipalité et l'autorise à payer les frais encourus ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-11-682

5.7 SOLLICITATION DE DONS POUR LES PANIERS DE NOEL

ATTENDU l'augmentation du coût de la vie et le besoin grandissant d'aide alimentaire pour plusieurs citoyens du Québec et de notre municipalité ;

ATTENDU l'absence du service de sécurité alimentaire de Victoriaville pendant la période de Noël, service étant remplacé par celui des organismes locaux ;

ATTENDU le désir du comité des paniers de Noël de Saint-Samuel de garnir adéquatement les paniers des citoyens dans le besoin en y incluant non seulement de la nourriture, mais aussi des cartes cadeaux de magasins à grande surface pour répondre aux besoins de ces citoyens (vêtements, couches, médicaments, nourriture périssable, etc.) ;

ATTENDU la demande d'aide financière faite par le comité des paniers de Noël ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyée par monsieur Sylvain Bergeron et résolu de contribuer aux paniers de Noël pour un montant de 1500 \$ dont 300.00\$ provient des recettes de la fête de la St-Jean 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-11-683

5.8 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC INFOTECH

ATTENDU QUE la firme Infotech gère notre logiciel comptable;

ATTENDU QUE le service offert couvre le contrat d'entretien, le soutien des applications, la surveillance et copie de sécurité de nos données ;

ATTENDU QUE notre contrat vient à échéance le 31 décembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Godbout, appuyé par monsieur Patrick Mathis, et résolu de renouveler le contrat chez Infotech pour l'année 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-11-684

5.9 LOCATIONS DES SALLES DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

ATTENDU QUE plusieurs dommages ont été causés lors de locations du centre multifonctionnel récemment ;

ATTENDU QUE, la municipalité désire trouver une façon de limiter les dommages sans pénaliser les résidents de Saint-Samuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par madame Evelyne Lampron et résolu de procéder à une visite avant la location de la salle en présence du locataire, de prendre des photos à la suite de la location afin de préparer le dossier de réclamation s'il y a lieu, de demander un dépôt de 50% du montant du montant de la location et de payer le tout avant la location. Cette procédure ne s'applique pas aux personnes qui louent sur une base régulière ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-11-685

5.10 SYSTÈME DE TRAITEMENT D'EAU AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET À LA GARDERIE

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à l'étude afin de procéder à l'achat d'un système de traitement de l'eau pour le centre multifonctionnel et pour la garderie ;

ATTENDU QUE l'étude demande un travail important qui exige beaucoup de temps ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par madame Evelyne Lampron et résolu de reporter le projet à plus tard ;

Adoptée à la majorité des conseillers.

2025-11-686

5.11 ILLUMINATION DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Samuel désire illuminer certains éléments de la municipalité pour la période des fêtes;

ATTENDU QUE les compagnie illumination Leblanc et Vert et Rouge nous ont soumis plusieurs options pour illuminer une partie de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par madame Evelyne Lampron et résolu de procéder à l'achat de 3 sphères en série pour 2 arbres vendus par la compagnie Leblanc illumination et de l'étoile lumineuse + 6 étoiles lumineuses ainsi que le rideau de lumières de la compagnie vert et rouge;

Adoptée à la majorité des conseillers.

2025-11-687

5.12 NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU MAIRE POUR ASSISTER AUX SÉANCES DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE la MRC demande la nomination d'un substitut au maire pour assister aux séances de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE le maire ou la mairesse substitut n'est pas automatiquement le substitut pour assister aux séances du conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE madame Evelyne Lampron et monsieur Patrick Mathis se portent volontaire pour devenir les substituts du maire pour assister aux séances de la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par monsieur Sylvain Bergeron et résolu de nommer madame Evelyne Lampron et monsieur Patrick Mathis à titre de substituts au maire pour assister aux séances de la MRC d'Arthabaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. RAPPORT DES COMITÉS

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 55 et s'est terminée aussitôt, car il n'y avait pas de questions.

8. VARIA

Démantèlement du jardin auto fertile ;

Déneigement du rang 2 ;

Pancartes de signalisation routière au coin du rang 2 et Sainte Hélène ;

2025-11-688

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron de lever de la séance à 19 h 59. La séance est close.

«Je, Martin Tourigny, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Martin Tourigny
Maire

Stéphan Emond
Directeur général
Greffier-trésorier

